

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ORDONNANCE N° 76-65 du 17 décembre 1976

modifiant les dispositions de l'article 33 de l'ordonnance n° 73-3 du 17 Janvier 1973 portant création et organisation de l'Office Béninois de Sécurité Sociale (OBSS).-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la proclamation du 26 Octobre 1976,

VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

VU l'Ordonnance n° 73-3 du 17 Janvier 1973 portant création et organisation de l'Office Béninois de Sécurité Sociale et les Ordonnances n° 73-15 du 12 février 1973 et n° 75-25 du 14 Avril 1975 qui l'ont modifiée ;

Sur Proposition du Ministre de la Fonction Publique et du Travail ;

Le Conseil des Ministres entendu,

ORDONNE :

Article 1er.- Les dispositions de l'alinéa 3 de l'article 33 de l'Ordonnance n° 73-3 du 17 Janvier 1973 portant création et organisation de l'Office Béninois de Sécurité Sociale sont abrogées et remplacées par celles qui suivent :

Article 33 alinéa 3 nouveau :

3°) - Le montant mensuel de la pension de vieillesse ou d'invalidité ou de la pension anticipée est égal à 30 % de la rémunération mensuelle moyenne. Si le total des mois d'assurance et des mois assimilés dépasse 180, le pourcentage est majoré de 2 pour cent pour chaque période d'assurance ou assimilée, de douze mois au-delà de 180 mois.

.../....

Article 2. - La présente Ordonnance qui a effet pour compter du 1er Janvier 1976, sera exécutée comme Loi de l'Etat.

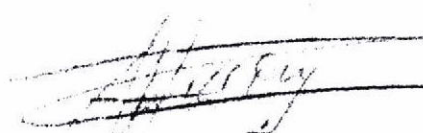
Fait à Cotonou, le 17 décembre 1976

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Fonction Publique
et du Travail

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 SGG 4
SPD 2 OBSS 15 MFPT 6 Autres Ministères 14
Chamb.Com. 8 DP au MFPT 4 DPE-DGAJL 4
INSAE 2 IAA-IGF-DCCT-ONEPI-Gde Chanc 5
BN 2 UNB-FSJEP 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 20
Pensions 4 Cab.Mil 2 DIM 2 Etats-Majors 6
Préfets 6 OPT 4 JORPB 1. DAT 4.-


Adolphe BIAOU